

La Rochelle
Université



Recueil des actes administratifs

■ n° 594

30 juin 2026

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2026-256 du 15 juin 2026 portant délégation de signature de l'agent comptable de La Rochelle Université

Arrêté n° 2026-280 du 29 juin 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du Président de La Rochelle Université - Volet composantes et départements d'enseignement

Arrêté n° 2026-282 du 29 juin 2026 portant nomination du directeur du laboratoire de recherche Informatique, Image et Interaction (L3i) - (Sylvain Marchand), délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du Président de La Rochelle Université - Volet composantes et départements d'enseignement



**Arrêté n° 2026-256 du 15 juin 2026 portant délégation
de signature de l'agent comptable de
La Rochelle Université**

L'AGENT COMPTABLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 953-2,
Vu le décret n° 98-408 du 27 mai 1998 modifié portant statut d'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 3 juin 2026 portant nomination et classement de Madame Florence INCHAUSPE dans l'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'agrément du président de l'Université,

ARRÊTE

Article 1 – Service Dépenses

Il est donné délégation aux agents suivants à l'effet de signer, au nom de l'agent comptable de La Rochelle Université, dans les limites de leurs attributions respectives, toutes pièces, actes et opérations, dans les matières et conditions exposées ci-après :

- > **Madame Nathalie Lartigou**, en sa qualité de responsable du service, et à titre de délégataire principale :
 - tout courrier entrant dans le cadre des attributions et des responsabilités de son service,
 - les bordereaux de validation de la paye à façon,
 - les demandes de versement,
 - les fichiers de paiement,
 - les états récapitulatifs des dépenses de justification de projet,

en l'absence ou en cas d'empêchement de l'agent comptable, délégation générale de suppléer l'agent comptable dans l'exercice de ses fonctions et de signer seule ou concurremment tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

- > **Madame Manon Michel**, en sa qualité de gestionnaire contrôle et visa paye, à titre de délégataire principale :
 - tout courrier relatif à la paye,
 - les justificatifs relatifs à la paye sans ordonnancement préalable exécutée par la DDFIP de Limoges,
 - les bordereaux de validation de la paye à façon.

Article 2 – Service Comptabilité – Recettes

Il est donné délégation aux agents suivants à l'effet de signer, au nom de l'agent comptable de La Rochelle Université, dans les limites de leurs attributions respectives, toutes pièces, actes et opérations, dans les matières et conditions exposées ci-après :

- > **Madame Eléa Rivière**, en sa qualité de responsable du service, à titre de délégataire principale :
 - tout courrier entrant dans le cadre des attributions et des responsabilités de son service,
 - maniement des fonds,
 - les demandes de renseignement,
 - les remises de chèque DDFIP,

- les demandes de versement,
- les fichiers de prélèvement,
- les quittances de caisse,
- les attestations de perception de fonds sur compte DFT,

en l'absence ou en cas d'empêchement de l'agent comptable, délégation générale de suppléer l'agent comptable dans l'exercice de ses fonctions et de signer seule ou concurremment tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

- > **Madame Karine Pingannaud**, en sa qualité de gestionnaire Comptabilité, à titre de déléataire principale :
 - les lettres-type de relances amiables
 - maniement des fonds
 - les remises de chèque DDFIP,
 - les demandes de versement code interne, sans décaissement,
 - les quittances de caisse,
- > **Madame Virginie Lecomte**, en sa qualité de gestionnaire Recettes, à titre de déléataire principale :
 - les lettres-type de relances amiables.
- > **Madame Léa Turcot**, en sa qualité de gestionnaire Recettes, à titre de déléataire principale :
 - les lettres-type de relances amiables.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 15 juin 2026.

Pour agrément du Président de l'Université

L'Agent comptable

Gérard Blanchard

Florence Inchauspé

Arrêté n° 2026-280 du 29 juin 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du Président de La Rochelle Université - Volet composantes et départements d'enseignement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 953-2,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature du Président de La Rochelle Université - Volet composantes et départements d'enseignement,
Vu l'arrêté n° 2026-272 du 18 juin 2026 portant nomination du directeur par intérim du département Langues étrangères appliquées de La Rochelle Université (Montacer Ben Cheikh Larbi),

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé et son annexe *Délégations de signature financière*, sont apportées les modifications suivantes :

- > Délégation de signature est donnée à Montacer Ben Cheikh Larbi, en qualité de directeur par intérim du département Langues étrangères appliquées de La Rochelle Université, en lieu et place de Pierre-Henry De Bruyn, directeur du département Langues étrangères appliquées de La Rochelle Université ;
- > L'ensemble des délégations de signature consenties à Pierre-Henry De Bruyn sont, par voie de conséquence, abrogées.

Article 2 – Entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

Article 3 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 29 juin 2026.

Le président

Gérard Blanchard



Arrêté n° 2026-282 du 29 juin 2026 portant nomination du directeur du laboratoire de recherche Informatique, Image et Interaction (L3i) - (Sylvain Marchand), délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du Président de La Rochelle Université - Volet composantes et départements d'enseignement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 953-2,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature du Président de La Rochelle Université - Volet composantes et départements d'enseignement,
Considérant la fin de mandat de Monsieur Yacine Ghamri-Doudane, de directeur du laboratoire L3i, à compter du 1er juillet 2026,

ARRÊTE

Article 1 – Nomination

Monsieur Sylvain Marchand est nommé directeur du laboratoire de recherche Informatique, Image et Interaction (L3i) de La Rochelle Université à compter du 1^{er} juillet 2026 pour un mandat de cinq ans.

Article 2 – Délégation de signature

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé et son annexe *Délégations de signature financière*, sont apportées les modifications suivantes :

- > Délégation de signature est donnée à Sylvain Marchand, en qualité de directeur du laboratoire L3i, en lieu et place de Yacine Ghamri-Doudane sur ces fonctions ;
- > L'ensemble des délégations de signature consenties à Yacine Ghamri-Doudane sont, par voie de conséquence, abrogées ;
- > L'ensemble des délégations de signature consenties à Jean-Christophe Burie et à Sylvain Marchand en qualité de directeurs adjoints sont abrogées.

Article 3 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 29 juin 2026.

Le président

Gérard Blanchard